



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 48257

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation d'infirmières diplômées travaillant au sein de l'hôpital public qui veulent devenir puéricultrice. À ce jour, les hospices civils acceptent la mise en disponibilité mais sans aucun financement concernant la formation, laissant de plus à l'infirmière le soin de payer l'intégralité de ses frais de scolarité, alors que dans le privé, le droit au congé formation est financé par le Fongecif et les frais de scolarité pris en charge. Il lui demande, devant cette situation inégalitaire, les mesures qu'elle compte prendre pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48257

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 755

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)